



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mars 2023

Le mardi 7 mars 2023 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. LORVELLEC Daniel, M. HUITOREL Ronan, M. TREUSSARD Mickaël, Adjoint

M. DUBOIS Alain, Mme LARUE Karine, Mme OLLIVIER Martine, LE DU Pyere-Yves, M. LE CAM Gilles, Mme MINI Anne, Mme LE BOURHIS Stéphanie,

Absents excusés : Mme GUERN Anaïs (procuration à D. COGEN), M. JONIAUX Anthony (procuration à M. TREUSSARD), M. MONNOT Laurent (procuration à M. OLLIVIER),

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LE BOURHIS

Date de convocation : 02/03/2023

Date de publication : 10/03/2023

Délibération 1/2023 : Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et création de bassins paysagers de rétention d'eau : Avenant à la convention de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant à la convention de maîtrise d'œuvre de SERVICAD pour le projet de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales pour 956.72 € HT (1 148.06 € TTC).

<p><i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : 15 - <u>Votes</u> : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</i></p>
--

Délibération 2/2023 : Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et création de bassins paysagers de rétention d'eau : Demande de subventions

L'estimatif du projet est le suivant : 487 972.50 € HT

Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales : 410 507.50 € HT

Rue de la poste et Rue du Père Maunoir : 174 560 € HT

Rue des Barrières et Route de Langonnet : 235 947.50 € HT

Parc paysager : 77 465.00 € HT

Les travaux de la Rue de la Poste et la Rue du Père Maunoir seront réalisés en 2023, ceux de la Rue des Barrières et de la Route de Langonnet en 2025 et la création des bassins en 2026.

Le Conseil Municipal a approuvé le projet présenté par SERVICAD pour la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et la création de bassins paysagers de rétention d'eau et sollicitera une subvention au titre de la DETR pour le projet de création de bassins paysagers de rétention d'eau et une subvention au titre du contrat de territoires pour le projet global auprès du Département.

<p><i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : 15 - <u>Votes</u> : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</i></p>
--

Délibération 3/2023 : Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et création de bassins paysagers de rétention d'eau : Demande de prêt

Le Conseil Municipal a approuvé la proposition de prêt du Crédit Mutuel d'un montant de 200 000 € pour une durée de 20 ans au taux fixe de 3.77 % avec amortissement constant.

<p><i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : 15 - <u>Votes</u> : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</i></p>
--



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 4/2023 : Réparation des cloches et du paratonnerre : Approbation du devis

Le Conseil Municipal a approuvé les devis de l'entreprise Art Camp pour la réparation de l'installation des 2 cloches de l'église et la mise en conformité de l'installation du paratonnerre.

Le devis pour la réparation des cloches s'élève à 3 595 € HT (4 314 € TTC) et le devis pour la mise en conformité du paratonnerre s'élève à 1 040 € HT (1 248 € TTC).

<i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 15 - <u>Votes</u> : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</i>
--

Délibération 5/2023 : Vote des subventions aux associations pour l'année 2023

Le Conseil Municipal a approuvé les subventions suivantes :

Associations	Subvention 2023	Observations
Associations locales	5 950 €	
AS La Montagne + Ecole de foot	1 000 €	
Amicale laïque	1 200 €	versée en 2 fois
Club pongiste	300 €	
Anciens AFN	200 €	
Sté Chasse La Montagne	100 €	
Kanerien ar Menez Du	350 €	
Kanerien ar Menez Du	300 €	Fête bretonne
Hentou ar Meign Glas	600 €	
Sté Chasse La Plévineoise	300 €	
Comité des fêtes	300 €	
Comité des fêtes	300 €	Spectacle
Tro Val Hir	100 €	
Tro Val Hir	100 €	Repas
Association du Père Maunoir	300 €	
Trampol'ing stars	200 €	
Trampol'ing stars	300 €	Festival
Associations sportives	195 €	
Carhaix Poher Gymnastique	45 €	3 adhérents
Judo Club du Poher	30 €	2 adhérents
Entente des Monts d'Arrée	30 €	2 adhérents
Dernières cartouches	60 €	4 adhérents
Cyclo Club du Blavet	15 €	1 adhérent
Poney club de Glomel	60 €	4 adhérents
Associations diverses	145 €	
Secours populaire Carhaix	50 €	
Restos du Cœur Carhaix	50 €	
APEL Kerampuil IME Carhaix	15 €	1 élève
Bagad Karaez	30 €	2 adhérents
TOTAL GENERAL	6 290 €	
Voyage scolaire collégien (1)	50 €	

(1) Somme versée par enfant pour deux voyages scolaires pendant sa scolarité au collège, sur présentation de l'attestation de l'établissement.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Les subventions accordées pour certaines manifestations ne seront versées que sous réserve de l'organisation effective de la manifestation.

*Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 15 - Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2*

Délibération 6/2023 : Fonds de Solidarité Logement 2023 (FSL)

Le Conseil Municipal a approuvé le versement de la contribution d'un montant de 423 € au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2023.

*Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 15 - Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0*

Délibération 7/2023 : Services à Domicile du Corong : Participation au portage de repas

Le Conseil Municipal a approuvé le versement de la somme de 626 € au SAD du Corong pour la participation au service de portage de repas à domicile.

*Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 15 - Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0*

Délibération 8/2023 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal a approuvé la modification du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2023 :

Grade	Nbre de postes au 01/05/2021	Nbre de postes au 01/04/2023
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à TC	1	1
Adjoint technique à TC	1	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TC	0	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 28h/semaine	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 26h/semaine	1	1
Adjoint technique à 21h/semaine	1	1
TOTAL	5	5

*Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 15 - Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0*

Délibération 9/2023 : Mise à disposition de l'ancienne bibliothèque

Le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition de l'ancienne bibliothèque pour un montant de 50 € par jour à l'exception des associations de la commune pour qui cette mise à disposition sera gratuite.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention. Les pétitionnaires y compris les associations communales devront fournir une attestation d'assurance et remettre un chèque de caution de 500 €.

*Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 15 - Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0*

Délibération 10/2023 : Présentation de Stations-e

Stations-e est une entreprise qui investit et s'implante dans les territoires avec l'objectif de déployer 10 000 stations de recharge pour véhicules électriques en France et en Europe d'ici 2027.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle propose d'installer une station de recharge pour véhicules électriques connectée et multiservices (Energie, Télécom, livraisons, services de proximité, autopartage, Média/Cloud) dans le bourg de Plévin. Cette station comprend une borne de recharge, un casier connecté et un mât de 12 mètres de haut.

Cette installation sera à la charge de l'entreprise Stations-e ainsi que l'entretien, la maintenance et les réparations.

Une convention d'une durée de 12 ans sera signée entre la commune et l'entreprise Stations-e. Elle sera conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public. La commune percevra chaque année une redevance d'occupation du domaine public de 300 € pour 6 m².

Le Conseil Municipal a approuvé l'installation d'une station de recharge par l'entreprise Stations-e sur la commune.

<p><i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : 15 - <u>Votes</u> : Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 7</i></p>

Délibération 11/2023 : Motion de soutien au collectif 45 classes

Le Conseil Municipal de Plévin déplore l'annonce de la fermeture d'une classe au RPI Carnoët Plusquellec Plourac'h et conteste la carte scolaire 2023, annoncée le 16 février dernier par la Direction Académique des Côtes d'Armor.

Le Conseil Municipal apporte son soutien au collectif 45 classes, constitué le 5 février dernier pour demander l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

Considérant :

- L'investissement des communes pour accompagner leur école communale et développer un service public de qualité de l'accueil en garderie à la restauration scolaire ;
- La simple réponse de la baisse démographique comme un argument insuffisant et insatisfaisant, ne prenant pas en compte les spécificités de notre territoire départemental ;
- La dégradation des conditions de scolarisation des enfants à l'école publique dues, entre autres, aux fermetures de classes, et à l'absence de recrutement de remplaçants ;
- Les classes à double, voire triple niveaux, directement liées aux fermetures de classes ou non-ouverture ;
- L'augmentation des effectifs par classes, effet induit par les fermetures des classes ou leur non-ouverture, ne permettant pas de garantir l'effectif de 24 élèves par classe en GS – CP – CE1 ;
- La non-prise en compte des inscriptions des TPS dans les effectifs comptabilisés par la Direction Académique pour décider des fermetures de classes.
- Le taux moyen des effectifs par classe en France se situe à 22.1, nettement supérieur à celui de l'Union Européenne (19.3 élèves par classe) ;

<p><i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : 15 - <u>Votes</u> : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</i></p>
--

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,

*Caractère exécutoire certifié
par transmission de la présente délibération
à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 10/03/2023
et affichage en mairie le 10/03/2023*